

PROJETS FORMULES SPORTIVES SENIORS 2018/2019

L'incorporation des équipes 2 des pôles France (IFVB 2 & CNVB 2) dans les championnats ELITE SENIORS 2018/2019 modifie les équilibres précédents d'accessions/rétrogradations. Afin de recueillir l'avis représentatif de l'ensemble des intérêts concernés par ses formules sportives sénior, le secteur sportif fédéral souhaite recueillir l'avis de l'Assemblée Générale sur ses formules sportives.

Point A : Participation à la compétition de l'IFVB 2 et du CNVB 2 :

> Les résultats obtenus par Les équipes des Pôles France sont comptabilisés dans le classement ELITE
> L'IFVB 2 et le CNVB 2 ne peuvent accéder à la division supérieure, dans le cas où elle figurerait à une place finale d'accession, celle-ci serait proposée à l'équipe de club régulièrement habilitée lui succédant.

> Si l'IFVB 2 ou le CNVB 2 figurent à une place finale de rétrogradations, deux options sont possibles :

A1 - Les équipes des Pôles France sont retrogradées, puis repêchées pour participer à l'ELITE 2019/2020. Aucune équipe de club ne descend à la place d'une équipe de Pôle France mais le nombre d'équipes de la division ELITE augmente d'une unité à la saison suivante.

A2 - Les équipes des Pôles France NE SONT PAS retrogradées, mais maintenues dans la division ELITE. C'est une équipe de club, du contingent se maintenant, classée devant celle du Pôle qui est retrogradée. Le nombre d'équipes de la division ELITE ne change pas d'une année sur l'autre.

Point B : quantité d'équipes de la division ELITE

B1 > L'ELITE peut être constituée de 13 équipes de club et d'une équipe de Pôle France soit 14 participants. Pour 14 participants, 1 équipe accédante (7%), 10 se maintenant (71%), 3 retrogradées (21%). Disputant le championnat en 1 poule unique de 26 journées Aller & Retour. 3 rétrogradations imposent 3 poules d'accessions en NATIONALE 2, pour en faire accéder le vainqueur.

B2 > L'ELITE peut être constituée de 14 ou 15 équipes club et 1 équipe Pôle France soit 15 ou 16 participants. Pour 16 participants, 1 équipe accédante (6%), 11 se maintenant (69%), 4 retrogradées (25%). Championnat en phase 1 : 2 x 8 (14 journées) et phase 2 : PLAY OFF 6 équipes et PLAY DOWN 10 équipes de 10 autres journées ; 4 rétrogradations permettent 4 poules d'accessions de NATIONALE 2.

Point C : formules de NATIONALE 2

C1 > 14 en ELITE dont 3 descendant implique une NATIONALE 2 à 48 équipes réparties en 6 poules de 8 puis 3 PLAY OFF de 6 équipes dont les 3 premiers accèdent à l'ELITE et 3 PLAY DOWN de 10 équipes dont les 3 derniers sont retrogradées en NATIONALE 3 soit 9 équipes.

C2 > 16 en ELITE dont 4 descendant implique une NATIONALE 2 à 48 équipes réparties en 4 poules de 12 dont les 4 premiers accèdent à l'ELITE et les 2 derniers descendent en NATIONALE 3 soit 8 équipes. Des barrages sont alors possibles entre les 10^{ème} de poule de 4 et 8 équipes de Nationale 3.

Point D : formules de NATIONALE 3

D1 > 3 PLAY DOWN en NATIONALE 2 implique l'accession des 8 premiers des 8 poules de NATIONALE 3 (8 x 11 = 88 équipes) ainsi que d'un 9^{ème} issu des barrages des 8 seconds de poule.

D2 > 4 poules de NATIONALE 2 implique l'accession des 8 premiers des 8 poules de NATIONALE 3 ainsi que d'un 9^{ème} issu des barrages entre 10^{ème} de NATIONALE 2 et seconds de NATIONALE 3.

LES CHOIX B1 + C1 + D1 sont cohérents (ELITE à 14 & NATIONALE 2 à 3 x 16)

LES CHOIX B2 + C2 + D2 sont cohérents (ELITE à 16 & NATIONALE 2 à 4 x 12)

l'AG peut bien évidemment se prononcer différemment d'un genre à l'autre, l'accession en PRO B de l'ELITE MASCULINE n'étant pas comparable à celle de PRO A de l'ELITE FEMININE.